

Croisés. Depuis lors, bien des siècles se sont écoulés, bien des assauts ont été livrés à l'Eglise pour affaiblir la foi.

Mais le culte des Lieux Saints s'y est maintenu en tous les temps. Si à certains intervalles, ce culte a paru quelque peu se ralentir, Nous le voyons aujourd'hui s'affirmer avec éclat dans ces pacifiques pèlerinages de la piété chrétienne que Nous avons été heureux d'encourager à diverses reprises. Nous ne pouvons de même que louer hautement l'œuvre heureusement inaugurée, nouvelle dans la forme, ancienne par son esprit : elle Nous semble répondre à des besoins de jour en jour plus urgents.

Nul n'ignore, en effet, que vous avez, N. C. F., constaté de vos yeux, combien sont en souffrance et de quels dangers sont menacés les intérêts catholiques en Palestine. Ces intérêts, comme on sait, se rattachent particulièrement à la propriété et à l'usage des sanctuaires élevés par la piété de nos ancêtres, là même où se sont opérés les mystères de la Rédemption des hommes : les ennemis du nom catholique redoublent d'efforts et d'activité pour entraver dans ces mêmes sanctuaires la piété des fidèles enfants de la Sainte Eglise,

L'œuvre dont vous Nous parlez, N. C. F. a donc surgi à l'heure propice et Nous en espérons pour l'avenir les plus féconds résultats. — La France a en Orient une mission à part que la Providence lui a confiée : noble mission qui a été consacrée non seulement par une pratique séculaire, mais aussi par des traités internationaux ainsi que l'a reconnu de nos jours Notre Congrégation de la Propagande par sa déclaration du 22 mai 1888.

Le Saint-Siège, en effet, ne veut rien toucher au glorieux patrimoine que la France a reçu de ses ancêtres, et qu'elle entend, sans nul doute, mériter de conserver en se montrant toujours à la hauteur de sa tâche. Nous désirons que les membres de l'association déjà formée, s'inspirant pleinement de ces vues élevées et ayant à cœur les grands intérêts de la religion et de la patrie, prêtent à la France un concours généreux dans l'accomplissement de son mandat six fois séculaire.

Puissent ces efforts réunis assurer à l'Eglise catholique en Orient, une existence paisible et lui permettre de travailler avec succès à l'extension de la vraie foi et au retour des brebis égarées au bercail de l'unique et suprême Pasteur. — Et maintenant, comme gage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons, Notre Cher Fils, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 20 août de l'année 1898, de Notre Pontificat la vingt-unième.

LEO P. P. XIII.